



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 94537

## Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'évaluation des enseignants du premier degré notamment. Cette évaluation, appelée inspection, suit en règle générale une périodicité de 3 ou 4 ans. Pour certains « oubliés », cela peut être beaucoup plus. La durée de l'inspection varie de une heure à une demi-journée. Elle comprend l'observation d'une séquence d'enseignement en salle de classe avec les élèves suivie d'un entretien avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription éducative. Les résultats de l'inspection, c'est-à-dire le rapport d'inspection assorti de la note pédagogique attribuée par l'inspecteur d'académie sur proposition de l'inspecteur de l'éducation nationale, dépendent bien sûr du travail observé (avec une certaine subjectivité compte tenu de la brièveté de l'observation), mais résultent aussi souvent de la relation qui s'établit entre l'inspecteur de l'éducation nationale et l'enseignant. Il est à remarquer que les enseignants des écoles sont les seuls fonctionnaires à ne pas avoir de note administrative, en dérogation au statut général des fonctionnaires. La note pédagogique devient ainsi un simple instrument de gestion de carrière pour l'avancement, ou les mutations, lorsqu'elle est encore prise en compte dans les barèmes. Afin que l'inspection devienne une véritable évaluation formative et pour offrir aux jeunes enseignants qui débutent dans la profession les moyens de modifier leurs pratiques lorsque celles-ci sont en cause, l'inspection doit devenir réellement un moment de réflexion sur les pratiques et un moment de formation en regard de ses pratiques professionnelles. L'enseignant pourrait ainsi être évalué sur le projet qu'il mène dans sa classe : conception, objectifs, mise en oeuvre, résultats obtenus. L'inspection devra dans ce cas nécessairement avoir lieu en plusieurs temps. On peut également concevoir que l'équipe des maîtres soit évaluée de façon collective sur la mise en oeuvre du projet d'école, comme cela se pratique dans différentes académies. Dans ce but et afin de faire évoluer les pratiques évaluatives dans un esprit républicain de rationalisation. Il souhaiterait connaître les voies et moyens qu'il compte mettre en place afin d'harmoniser les pratiques d'inspections de l'évaluation des enseignants du premier degré notamment le tout en concertation avec les intéressés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94537

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 16 mai 2006, page 5071